

STMicroelectronics (Rousset) SAS

190 Avenue Célestin Coq
Zone Industrielle Rousset-Peynier
F-13106 Rousset Cedex
FRANCE
Tel. +33(0)4 42 68 88 00

Monsieur Eric Potard
Délégué Syndical Central CFDT

Rousset, le 24 août 2020

Objet : Réponse à votre courrier du 17 août 2020 relatif à la pandémie de COVID-19 et à la mise en place du travail à distance.

Monsieur Potard,

Je fais suite au courrier que vous nous avez adressé le 17 août qui a retenu toute notre attention et, dans lequel, vous nous faites part de l'évolution de la pandémie et de la mise en place du travail à distance que vous estimez non suffisante.

Je tiens à vous rappeler en premier lieu que dès le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé et la sécurité des salariés et assurer la pleine efficacité des mesures de protection, en cohérence avec les mesures énoncées par le Gouvernement français.

Pendant la phase de confinement, nous avons dans le cadre d'accords collectifs successifs, défini des mesures visant à adapter l'organisation du travail qui se sont traduites notamment par la généralisation du travail à distance partout où cela était possible afin de préserver la protection de la santé et de la sécurité des salariés présents tout en maintenant au plus possible le fonctionnement de l'entreprise.

Pendant les phases de déconfinement et à ce jour, nous avons également défini des mesures ayant pour objectif un retour au nominal des activités de l'entreprise conforme aux directives gouvernementales et encadré par des principes directeurs applicables dans tous les établissements de l'UES relatifs à la sécurité, sous la responsabilité des Directions d'établissements et ce, dans le cadre d'un dialogue social permanent au niveau de l'entreprise et des établissements.

Suite aux dernières évolutions de la pandémie en particulier à Paris, dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et la Sarthe, départements d'implantation de quatre de nos établissements, nous avons décidé de réactiver les mesures de travail à distance pour les postes compatibles avec des rotations entre les salariés concernés. Cette mesure sera applicable pour les établissements implantés dans les départements classés en « zone de circulation active du virus », soit à ce jour, les établissements de Le Mans, Paris, Rousset et Sophia Antipolis. Une communication détaillée de ces mesures sera envoyée aux salariés.

Par ailleurs, une Commission santé, sécurité et des conditions de travail nationale se tiendra le 26 août 2020 à 14 heures, en audioconférence. Cette commission étudiera, comme cela a été le cas jusqu'à présent, les mesures d'ores-et-déjà mises en place par l'entreprise et/ou les adaptations

STMicroelectronics (Rousset) SAS

190 Avenue Célestin Coq

Zone Industrielle Rousset-Peynier

F-13106 Rousset Cedex

FRANCE

Tel. +33(0)4 42 68 88 00

nécessaires, en fonction de l'évolution de la pandémie dans chaque département d'implantation des établissements.

Enfin, comme vous le savez, un point de situation sera fait en présence de délégations des Organisations syndicales représentatives le 2 septembre 2020 à 14 heures, en audioconférence.

C'est bien dans cet esprit et avec ce niveau d'échanges et de dialogue social que nous souhaitons poursuivre la gestion de cette pandémie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Potard, mes respectueuses salutations.

Alexis REROLLE

Directeur des Ressources Humaines ST France

